



Contrat de location photocopieur

Par **JLDIE**, le **06/12/2012** à **21:44**

Prenant récemment la DG de ma société j'ai trouvé un contrat de location signé pour un photocopieur Canon. La société supporte une charge trimestrielle HT de 1837€ depuis le 29/7/2011 (le premier trimestre étant de 1306€ HT) et ce jusqu'au mois d'Octobre 2016 inclus soit un montant HT total de 39883€.

Le prix d'achat du photocopieur neuf à ce jour est de 1750€.

Devant cette situation et dans l'impossibilité d'établir une communication positive avec le loueur (me renvoyant au contrat et à son échéancier), j'envisage de faire opposition au prélèvement ce qui n'est probablement pas la meilleure des réactions.

En fait ce contrat de location est un leurre relatif à la reprise d'un parc de photocopieurs par l'intermédiaire d'une société tiers. Néanmoins ce contrat est le seul document officiel engageant ma société au loueur / financeur.

Pour moi l'aspect léonin du contrat semble clair (sur le seul contrat de location.

Avez-vous vécu ou pris connaissance d'une situation similaire à la mienne?

Si oui je vous remercie à l'avance de me faire part de votre expérience.

Cordialement